

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	136 514,00	136 514,00
+	+	+
<b>R</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
<b>E</b>	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent)
<b>P</b>	=	=
<b>O</b>	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	136 514,00 136 514,00
<b>R</b>		
<b>T</b>		
<b>S</b>		

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	104 788,10	104 788,10
+	+	+
<b>R</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
<b>E</b>	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif)
<b>P</b>	=	=
<b>O</b>	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	104 788,10 104 788,10
<b>R</b>		
<b>T</b>		
<b>S</b>		
<b>TOTAL</b>		
TOTAL DU BUDGET (4)	241 302,10	241 302,10

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.